



Manifeste de l'Association « Les Amis de la Forêt du Gâvre »

Sa création : en septembre 2019.

Pourquoi : à la demande des usagers de la forêt (particuliers, associations), à la suite de nombreuses coupes et activités excessives en 2018 (voir sur YouTube le film « La forêt du Gâvre, une forêt désenchantée » <https://www.youtube.com/watch?v=lgViM5SzPOc>). En 2018, 35 000 mètres cubes exploités contre les 20 000 mètres cubes prévus au plan de gestion.

Objectif de l'association : protéger et préserver le patrimoine forestier du Gâvre et son écosystème.

Les constats faits sur le terrain, en forêt :

- Nombreuses coupes d'éclaircie chaque année, lesquelles se sont accélérées et multipliées depuis l'entrée en vigueur du plan de gestion 2008-2027.
- Des parcelles encore enrésinées.
- Des parcelles difficiles d'accès pour tous, y compris avec des allées trop souvent impraticables en raison de branches ou d'arbres qui, une fois tombés, restent longtemps en travers, ou en raison des ornières creusées par les engins d'exploitation.
- Des cycles d'intervention raccourcis dans les parcelles. A l'origine, une vieille futaie était composée de chênes âgés de 180-220 ans. Aujourd'hui, la vieille futaie est composée de chênes de 150 ans maximum.

De nouvelles pratiques d'exploitation :

- Extraction de bois composés de troncs, de branches, de « charbonnettes avec feuillage » destinés à être déchiquetés, transformés en « bois plaquette » pour alimenter les chaudières industrielles.
- Travaux réalisés avec des abatteuses (même pour les chênes lors des coupes d'éclaircie) et de gros engins de débardage qui détériorent le terrain, lequel se minéralise et devient stérile.

Une biodiversité mise à mal :

Dès les coupes d'éclaircie, effectuées par tous les temps (voire toutes les saisons), les sols sont abimés (avec au final moins de plantes, de champignons, d'insectes, papillons, oiseaux, cervidés...).

Disparition programmée des vieilles futaies :

Bien trop peu de parcelles en sénescence et en vieillissement (moins de 1 %)

Accueil du public :

- En période de brame, accès plus ou moins accepté (pratiques dissuasives).
- Cueillette des champignons de plus en plus réduite, au profit de la chasse, et disparition en nombre des espèces, surtout des champignons mycorhiziens (qui vivent en symbiose avec les racines des arbres et des autres plantes de la forêt).
- Limitation envisagée de l'accès du public aux aires de stationnement et restriction envisagée de l'accès aux routes forestières.
- Abandon de l'entretien de sentiers pédagogiques (Les Ferrières)
- Mauvais entretien, voire abandon, des coupe-feux.
- Entretien de certains équipements qui laisse grandement à désirer (abris, tables, ponts) ou apparaît abandonné (rond-point du Pilier)

Principales revendications des AFG :

- Assurer un meilleur accueil en forêt pour tous les publics, avec notamment davantage d'équipements entretenus.
- Remettre en service le sentier pédagogique des Ferrières.
- Considérer et gérer cette forêt domaniale, la seule accessible en Loire-Atlantique, pour ce qu'elle est désormais, une forêt périurbaine/suburbaine, à l'instar des forêts d'Ile-de-France (et d'autres régions).
- Passer à un nouveau mode de gestion :
 - o Arrêter les coupes rases comme en Ile-de-France, au profit de la futaie irrégulière.
 - o Mettre en place des moyens moins destructeurs pour le sol.
- Préserver la parcelle du Parcours de Santé (parcelle 120) et la parcelle des Châtelons (parcelle 61) qui figure dans le livre « Les arbres remarquables de Loire-Atlantique ».
- Préserver les parcelles 34 et 37 (Rond-point du Pilier, futaies de plus de 200 ans).

En résumé, faire en sorte que l'accueil du public et la préservation de l'environnement soient désormais bien mieux pris en compte et respectés, et que ces préoccupations légitimes priment dorénavant sur la seule logique qui vaille encore vraiment à l'heure actuelle pour l'ONF, celle d'une exploitation forestière beaucoup trop prépondérante dans une forêt domaniale, publique, qui se trouve pourtant dans l'orbite immédiate d'une grande métropole (Nantes) et d'un grand pôle métropolitain (Nantes – Saint-Nazaire).

